RESEAU DES FEMMES AFRICAINES POUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORETS

PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES 2011 - 2015

BROUILLON

Sommaire

CHAPITRE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE 4

1.1- Contexte historique du REFACOF 4

1.2- Contexte de la gestion forestière en Afrique centrale et occidentale et impact sur les femmes 6

1.3- Le processus de planification stratégique du REFACOF 7

1.4- Philosophie 7

1.5- Vision 8

1.6- Déclaration de mission 8

Impact de REFACOF sur le long terme 8

1.7- Rôle et positionnement de REFACOF 9

CHAPITRE II : ORIENTATIONS STRATEGIQUES 9

2.1- Objectifs stratégiques 9

2.2- Axes stratégiques 10

Axe 1 : Renforcement institutionnel du réseau 10

Objectifs 10

Résultats attendus 10

Principales activités à mener 11

Axe 2 : Promotion des reformes de tenure équitable 11

Objectifs 11

Résultats attendus 12

Principales activités 12

Axe 3 : Influences des agendas et initiatives de tenure foncière et forestière sous régionales, régionales et nationales 12

Objectifs 12

Résultats attendus 13

Principales activités 13

BROUILLON

Axe 4 : Echanges d'expériences..... 13
Objectifs 13
Résultats attendus..... 14
Principales activités 14
Suivi évaluation 14

BROUILLON

CHAPITRE I : INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1- Contexte historique du REFACOF

Le Réseau des femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts (REFACOF) est né dans le sillage de la conférence internationale sur le thème « *Tenure forestière, Gouvernance et Entreprise ; Nouvelles opportunités pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale* », tenue à Yaoundé au Cameroun du 25 au 29 mai 2009 et co-organisée par l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) et le gouvernement du Cameroun à travers le ministère des forêts et de la faune (MINFOF).

Le REFACOF procède ainsi de la volonté de 45 femmes venues de différents pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Nigeria, Sénégal) et du centre (Burundi, Cameroun, Gabon, RCA, RDC) de jouer un rôle plus actif dans les processus de réforme foncière et forestière en cours à l'échelle continentale et internationale, ceci afin de s'assurer que leurs droits de tenure foncière et forestière sont reconnus et garantis.

En effet, un diagnostic rapide de l'environnement institutionnel, financier, légal et réglementaire en relation avec la tenure forestière, la gouvernance et l'entreprise a été effectué par les femmes à l'occasion de la conférence de Yaoundé a identifié quatre problèmes majeurs qui affectent négativement les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles:

- Les droits de tenure dans les systèmes coutumiers et dans les lois modernes demeurent non reconnus pour les femmes; cette non reconnaissance persistante est à l'origine de la non prise en compte des droits de tenure des femmes dans les politiques, les lois et les agendas internationaux ;
- Les femmes sont des leaders dans les activités génératrices de revenus à partir de l'exploitation des produits forestiers non ligneux et des activités liées à l'agroforesterie. Cependant malgré leur contribution aux économies locales, des efforts pour appuyer le rôle des femmes dans la gestion communautaire des forêts restent très insuffisants.
- Un faible accès à la technologie, aux capitaux et marchés nationaux et internationaux pour la commercialisation des produis forestiers non ligneux (PFNL).
- Dans certains pays, les réglementations restent restrictives au développement des entreprises forestières dirigées par les femmes.

Conscientes des défis qui les interpellent et de l'insuffisante organisation des femmes dans la gestion des forêts et le développement des entreprises forestières communautaires en général et au niveau africain en particulier, les femmes ont pris l'engagement d'agir collectivement afin de faire face aux défis sociaux, politiques, législatifs et économiques liés à la gestion des forêts en Afrique. Elles ont ainsi décidé de créer le **Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forets/** en anglais ***African Women's Network for Community***

Management of Forests. La naissance de ce réseau se justifie également par le fait que, dans le cadre de la foresterie communautaire et de la décentralisation, malgré les disparités de genre sur les plans juridique, institutionnel et traditionnel qui persistent, les femmes collectivement organisées, auront plus d'opportunités d'accès à la propriété foncière et de s'investir dans la valorisation des produits forestiers non ligneux et des produits agro-forestiers.

Le REFACOF a finalement été légalisé à Edéa au Cameroun en février 2010.

Il s'agit donc à travers le REFACOF de mettre ensemble les femmes gestionnaires des forêts communautaires, les femmes qui s'intéressent aux forêts ainsi que les femmes exploitantes des produits forestiers (ligneux et non ligneux), en Afrique centrale et occidentale afin qu'elles s'investissent assemble dans la défense de leur droits fonciers et forestiers..

La spécificité et la particularité de ce réseau résident dans le caractère communautaire de ses activités en relation avec les droits de propriété foncière et forestière.

Dans l'euphorie de la conférence internationale de Yaoundé, le REFACOF a défini sa mission qui est de « ***Faire le lobbying et plaidoyer au niveau des gouvernements et organisations internationales pour une prise en compte dans les réformes et l'inscription dans leurs agendas, des besoins, contraintes, et intérêts spécifiques des femmes ainsi que leurs droits de propriété sur les ressources foncières et forestières. » ;*** de même un comité provisoire a été mis en place. Le REFACOF s'est doté d'un nouveau bureau lors de la tenue de l'assemblée générale en septembre 2010 en prélude à l'atelier international de planification stratégique. Le bureau actuel du REFACOF est composé de :

Présidente: **Cécile NDJEBET**, Cameroun

Vice-présidente: **Marceline OUEDRAOGO**, Burkina Faso

Secrétaire : **Korotoumou OUEDRAOGO**, Burkina Faso

Points focaux :

- Burkina Faso: **Clarisse HONADIA**
- Burundi: **Liberate NICAYENZI**
- Cameroun: **Antoinette PA'AH**
- Ghana: **Rhoda PANFORD**
- Nigeria : **Rita OSAROGRAGBON**
- Liberia: **Julie T.B. WEAH**
- République Centrafricaine: **Sylvie Chantal SEKOLA**
- République Démocratique du Congo: **Jeannette AMANAKOU**

PROJET

1.2- Contexte de la gestion forestière en Afrique centrale et occidentale et impact sur les femmes

Dans pratiquement tous les pays d'Afrique centrale et occidentale, les femmes représentent plus de la moitié de la population et produisent près des deux tiers des denrées alimentaires. Pourtant, selon la FAO, les femmes ne possèdent que 2% de la propriété foncière de la planète. Il s'agit là des résultats des discriminations légales et culturelles auxquelles font face les femmes africaines.

Sur le plan des droits forestiers, la situation n'est guère meilleure. Seuls les droits d'usage sur les produits forestiers ligneux sont reconnus aux femmes dans certains cas. Par contre elles n'ont pratiquement pas de pouvoir de décision et de contrôle sur les ressources forestières, conséquemment à la non reconnaissance de leurs droits fonciers.

Bien qu'il y ait eu quelques avancées aux cours des dernières années, la situation des femmes en Afrique centrale et occidentale en relation avec leurs droits foncier et forestier reste préoccupante, eu égard aux multiples enjeux liés à la question foncière et forestière en Afrique centrale et de l'ouest.

Le REFACOF se crée également dans un contexte où les terres africaines sont de plus en plus convoitées par des grandes multinationales européennes, américaines et même asiatiques. Elles acquièrent de grandes superficies de terre dans le but avoué de faire des investissements dans l'industrie agricoles ou dans la production des agro carburants destinés aux marchés des pays développés. L'impact de ces acquisitions sur les droits fonciers des femmes n'est pas encore bien connu. Toutefois, dans un contexte de précarité des droits fonciers des paysans en général, il est évident que cette course aux terres africaines fragilisera davantage les droits fonciers des femmes.

De plus il faut noter que les discussions et les projets pilotes du mécanisme de mitigation du changement climatique connu sous le nom de REDD (Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) auront des effets extraordinaires sur la gestion des ressources forestières en Afrique et sur les droits forestiers des africains en général et des femmes en particulier. Le REDD constitue à coup sûr une des réponses à la crise climatique que traverse l'humanité. Toutefois, ses impacts potentiels sur le droit des femmes n'est pas encore bien connus. Le risque est tout de même grand de voir les droits forestier et foncier et donc le développement économique de la femme Africaine se compromettre si des dispositions spécifiques ne sont pas prises pour favoriser le contrôle des ressources forestières par les femmes elles-mêmes.

Enfin, le REFACOF s'inscrit dans la mouvance de la décennie de la femme africaine lancée par l'Union Africaine pour la période 2010 – 2020 et dont le thème est « égalité des genres et autonomisation des femmes ».

Dix thématiques principales animeront la décennie de la femme africaine et interpelleront les Etats quant à leurs contributions à l'équité des genres et à l'autonomisation des femmes africaines. Il s'agit de :

- la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'entreprenariat féminin,
- l'agriculture et la sécurité alimentaire,
- la santé, mortalité maternelle et le VIH/SIDA,
- l'éducation, les sciences et technologie,
- l'environnement et le changement climatique,
- la Paix et la Sécurité et les violences à l'égard des femmes,
- la gouvernance et la protection par la Loi,
- la finance et les budgets genre,
- les femmes dans la prise de décision,
- le mouvement des jeunes femmes.

L'action du REFACOF s'inscrira au cours des cinq prochaines années dans l'animation de la décennie des femmes en ce qu'elle contribuera à la reconnaissance et au respect des droits fonciers et forestiers des femmes en Afrique centrale et occidentale.

Le REFACOF participera tant au niveau de chaque pays qu'à l'échelle continentale et internationale à toutes les réflexions et actions allant dans le sens de la reconnaissance des droits de tenure des femmes africaines.

1.3- Le processus de planification stratégique du REFACOF

Le REFACOF est une jeune plateforme qui regroupe les leaders d'organisations féminines et des femmes leaders de plusieurs pays d'Afrique centrale et de l'ouest. Pour ce premier plan d'action stratégique, le REFACOF a réuni tous ses membres au cours d'un atelier international de planification, tenu à Edéa au Cameroun du 15 au 17 septembre 2010 à Edéa au Cameroun. Une quarantaine de femmes représentant 11 pays se sont réunies pour élaborer de façon participative leur premier plan d'action stratégique quinquennal. Pendant 4 jours, ces femmes ont revisité la mission de leur plateforme, défini la vision stratégique pour les cinq prochaines années, identifié les principaux axes d'intervention, les principales actions à entreprendre ainsi que la stratégie de leur mise en œuvre. Pour y parvenir, l'atelier international a alterné sur le plan méthodologique communications, séances plénières et travaux de groupe sur différentes thématiques relatives à la planification et à une meilleure connaissance du contexte.

1.4- Philosophie

La philosophie qui sous-tend la mission du REFACOF, implique que la reconnaissance des droits fonciers et forestiers des femmes en Afrique centrale et occidentale constitue un levier important pour la réduction de la pauvreté dans cette partie du continent Africain où on recense les populations parmi les plus pauvres de la planète et pour une gestion durable des ressources forestière.

Elle reconnaît aussi la femme de part ses activités, comme étant au centre du développement social, économique de la famille et de la communauté. Cette femme dans la communauté et dans la société est malheureusement sujette à de nombreuses discriminations dont celle par rapport à l'accès et au contrôle de la terre et des ressources forestières.

1.5- Vision

Au cours des cinq prochaines années, le REFACOF entend se consolider et se positionner comme un acteur majeur de la promotion des droits foncier et forestier de la femme au niveau de l'Afrique centrale et occidentale.

1.6- Déclaration de mission

La mission du REFACOF, telle que redéfinie et précisée au cours de l'atelier international de planification stratégique est ***de promouvoir les droits des femmes en Afrique et d'influencer les politiques et les pratiques pour une équité de genre en matière de tenure foncière et forestière.***

La mission telle que présentée ci-dessus indique la raison d'être et le caractère singulier du REFACOF. Il se distingue ainsi des autres réseaux de femmes insistant tant par son champs particulier d'intervention (les droits fonciers et forestiers des femmes) que par son approche (influencer les politiques). Ainsi défini, le REFACOF voudrait contribuer au changement des politiques et pratiques en faveur de la prise en compte des droits forestiers et fonciers des femmes. Toutefois, les instances du réseau au niveau international, sous-régional et national joueront dans la mesure du possible, un rôle de facilitation de l'accès au financement et de renforcement des capacités de ses membres engagés sur le terrain des droits fonciers et coutumier des femmes et sur celui des entreprises forestières communautaires placées sous la responsabilité des femmes. De même l'action de plaidoyer que mènera le réseau se bâtira sur la base des expériences de ses membres sur le terrain.

Impact de REFACOF sur le long terme

Eu égard à sa déclaration de mission, l'impact à long terme recherché par le REFACOF peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Les femmes créent et gèrent des entreprises forestières dans les pays d'Afrique de l'ouest et du centre. Se résultat sera apprécié à la faveur de nombre d'entreprises forestières placées sous la responsabilité et le contrôle des femmes dans chaque pays d'Afrique centrale et occidentale du fait de la reconnaissance formelle des droits fonciers et forestiers de celles-ci. Il sera nécessaire dans ce cas, que des données de base ou encore des données de référence soient collectées dan chaque pays afin d'avoir une meilleure idée de la situation actuelle, contre lesquelles les résultats du REFACOF seront comparés à plus ou moins long terme.

- Le niveau de vie dans les familles dans lesquelles les femmes gèrent les entreprises forestières communautaires est amélioré. Il sera question ici d'évaluer l'impact de la

reconnaissance des droits fonciers et forestier des femmes sur la réduction de la pauvreté. Cette évaluation se fera en mesurant le volume des activités économiques dans lesquelles les femmes seront engagées dans le secteur forestier, de même que la répartition des richesses générées par ces activités. Comme précédemment les données de base pour l'évaluation de l'impact des actions du REFACOF seront nécessaires.

- Les ressources forestières sont gérées de façon durable. Il s'agira ici d'apprécier l'intervention des femmes dans la conservation des écosystèmes forestiers dans lesquels elles mènent leurs activités socio économiques. Notamment il sera question d'observer l'évolution de l'état des forêts et la contribution des femmes à la réduction des gaz à effet de serre due à la déforestation et à la dégradation des forêts, en même temps qu'on appréciera leur contribution à l'amélioration des stocks de carbone dans les forêts qu'elles exploitent. Enfin leur capacité d'adaptation aux changements climatique sera également observée de façon particulière.

1.7- Rôle et positionnement de REFACOF

Le REFACOF se refuse d'être un réseau d'organisations féminines de plus au milieu de plusieurs autres. Il veut se singulariser tant par son rôle que par sa stratégie d'intervention.
En effet, du fait de sa mission, le REFACOF est et demeurera une plateforme spécialisée sur les questions de droits de tenure foncière et forestière dans une perspective d'équité de genre. Autrement dit, toutes les actions et les interventions du REFACOF au niveau des pays membres et/ou sur le plan international viseront la promotion de l'équité de genre en matière de tenure foncière et forestière.
De plus dans son déploiement sur le terrain, le REFACOF n'entend pas se substituer à ses membres, ni dupliquer leurs actions. Il envisage tout au contraire d'apporter un appui et d'ajouter de la valeur aux actions menées par les membres en vue de la réalisation de la mission du réseau.
Le réseau se positionne ainsi au niveau du plaidoyer en vue des changements des politiques et pratiques qui promeuvent et reconnaissent les droits des femmes sur la terre et sur les ressources forestières. Ce plaidoyer se fera au niveau international, régional, sous régional, national et même local selon les cas. Pour ce faire, le réseau veillera à ce que ses membres disposent de capacités suffisantes pour y parvenir. Par ailleurs, les échanges d'expérience entre les membres constitueront un pilier important de la stratégie du réseau.

CHAPITRE II : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.1- Objectifs stratégiques

Au cours de la période 2011 – 2015, le REFACOF s'est fixé quatre objectifs stratégiques principaux qui sont les suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles du réseau

- Promouvoir des réformes de tenure équitable
- Influencer les agendas et initiatives de tenure foncière au niveau sous régional, régional et national
- Favoriser les échanges d'expérience entre les membres.

Ces quatre objectifs stratégiques se déclinent sous forme de quatre axes d'intervention stratégique autour desquels le réseau compte se déployer au cours de cette période.

2.2- Axes stratégiques

Pour les cinq premières années de son existence, le REFACOF va se déployer sur quatre axes stratégiques principaux

Axe 1 : Renforcement institutionnel du réseau

Compte tenu de la jeunesse du réseau et de la spécificité de la problématique qui fonde son action, il est important d'améliorer les connaissances des membres sur les enjeux des droits de tenure des femmes en Afrique centrale et occidentale. Le réseau aura besoin d'améliorer sa visibilité tant au niveau de chaque pays, qu'au niveau sous régional, régional et international.

Objectifs

- Améliorer les connaissances des membres sur la situation des droits de tenure des femmes au niveau de chaque pays membre
- Développer des partenariats et alliances stratégiques avec les organisations partageant les objectifs similaires
- Définir des stratégies d'intervention au niveau de chaque pays et au niveau régional et international

Résultats attendus

A travers le renforcement institutionnel du réseau, les résultants suivants sont attendus au terme des cinq années que va durer le plan stratégique :

- Dix rapports d'état des lieux de la situation des droits forestiers et fonciers de la femme sont produits dans dix pays d'Afrique du centre et de l'ouest
- Un répertoire d'organisations travaillant sur les tenures foncières et forestières et leurs approches respectives est élaboré dans chacun des pays et au niveau international
- Un plan d'action spécifique par pays est élaboré et mis en œuvre, de même que des axes de collaboration avec des partenaires potentiels.

BROUILLON

Principales activités à mener

- Etudes sur l'état des lieux de la situation de tenure des femmes dans les pays d'Afrique centrale et occidentale et son impact sur le développement économique de celles-ci
- Analyse institutionnelle des acteurs intervenant dans le secteur de la tenure forestière et foncière
- Identification au niveau de chaque pays et de la sous région des priorités de changement envisagés et élaboration d'une stratégie nationale, sous régionale, régionale et internationale de plaidoyer
- Identification des partenaires stratégiques et développement des alliances sur la base des objectifs partagés
- Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de quelque plan de plaidoyer
- Production et publication des résultats obtenus de toutes les activités menées

Axe 2 : Promotion des reformes de tenure équitable

La réforme de tenure équitable est la raison d'être même du REFACOF. Il est établi que la discrimination dont fait l'objet les femmes en termes de droit de contrôle des terres et des ressources forestières est un facteur de leur appauvrissement. Dans cette perspective, le REFACOF pense qu'aucune réforme n'est équitable et genre sensible sans une véritable participation des femmes elles-mêmes. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de voir le REFACOF et ses membres prendre une part active aux initiatives de réforme des lois foncières et forestières dans les pays et dans les organisations sous régionales et régionales, ainsi qu'au niveau des conventions internationales pertinentes. Le REFACOF se veut aussi être la conscience des états et des institutions qui participent consciemment ou non à la discrimination des femmes en rapport avec leurs droits fonciers et forestiers.

Objectifs

Le présent axe d'intervention vise deux objectifs majeurs :

- Développer une stratégie efficace en vue de la prise en compte du genre dans les réformes foncière et forestière en cours en Afrique centrale et occidentale
- Elaborer des documents de plaidoyer pour chaque pays et aux niveaux régional et international
- Sensibiliser les communautés locales, les décideurs aux niveaux national, régional et international sur les impacts négatifs de la discrimination des femmes en relation avec l'accès et le contrôle de la terre et des ressources forestières

BROUILLON

Résultats attendus

- Les opportunités de réforme foncière et forestière sont répertoriées au niveau national, sous régional, régional et international
- Les propositions de réforme de tenure sensible au genre sont élaborées au niveau de chaque pays et aux niveaux sous régional, régional et international

Principales activités

- Identification et analyse des opportunités de réforme au niveau des pays, des sous régions, de la région et au niveau international
- Elaboration et diffusion des propositions de réformes avec la participation des femmes elles-mêmes tant au niveau des pays, qu'au niveau sous régional, régional et international
- Participation aux initiatives de plaidoyer pour les réformes de tenure en y apportant la perspective de l'équité de genre
- Participation aux rencontres nationales, régionales et internationales pertinentes

Axe 3 : Influences des agendas et initiatives de tenure foncière et forestière sous régionales, régionales et nationales

Le REFACOF développera un système de veille stratégique qui lui permette d'être à l'affût des initiatives et des discussions relatives à la tenure foncière et forestière. C'est de cette façon que le réseau et ses membres s'assureront que la perspective genre est prise en compte dans ces initiatives et discussions. Il sera aussi question d'explorer les agendas des organisations internationales dans le but de les influencer dans le sens de l'équité de genre.

Un accent particulier sera mis sur les discussions relatives aux changements climatiques, notamment aux mécanismes de mitigation telles que la REDD et leurs impacts potentiels sur les droits fonciers et forestiers des femmes. De même, certains pays qui abritent les membres de REFACOF ont signé des Accords de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne pour la lutte contre l'exploitation illégale des forêts dans le cadre du processus AFLEGT (African Law Enforcement, Governance and Trade). Le REFACOF devra explorer les possibilités de l'utilisation de cet outil pour faire avancer la reconnaissance des droits fonciers et forestiers des femmes dans les pays signataires et dans ceux dans lesquels les négociations sont en cours.

Objectifs

- Sensibiliser et former les femmes sur les opportunités de changement des politiques foncières et forestières au niveau national, sous régional, régional et international
- Influencer les initiatives et agenda nationales, régionales et internationale de tenures foncière et forestière dans la perspective de l'équité de genre.

Résultats attendus

- Les membres de REFACOF dans chaque pays disposent des capacités pour influencer les discussions sur les tenures foncière et forestière
- L'équité de genre est de plus en plus en plus intégrée dans les discussions nationales, sous-régionales, régionales et internationales sur la tenure foncière et forestière.

Principales activités

- Etat des lieux des agendas et initiatives de tenures foncières et forestières dans une perspective genre dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dans les organisations internationales
- Plaidoyer des différentes parties prenantes pour une plus grande prise en compte du genre dans les programmes, initiatives et agendas en relation avec la tenure foncière et forestière
- Renforcement des capacités de membres de REFACOF au plaidoyer, tant au niveau local, national, sous régional, régional et qu'au niveau international
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication
- Facilitation de la participation des membres du REFACOF aux différentes rencontres pertinentes

Axe 4 : Echanges d'expériences

Le REFACOF se veut une plateforme d'échange et de partage d'expériences sur les questions de tenure foncière et forestière mais aussi d'entreprises forestières communautaires contrôlées par les femmes. Ses membres sont présentement répartis dans près de dix pays d'Afrique centrale et occidentale et chacun de ces pays, bien que partageant la même histoire coloniale, présente une trajectoire différente sur le chemin de la décentralisation, de la gouvernance forestière et même de la reconnaissance des droits fonciers et forestiers de la femme. Les sous régions d'Afrique centrale et occidentale sont également caractérisées par une grande diversité d'expériences en matière de droit d'accès et de contrôle des femmes à la terre et aux ressources forestières. Cette riche diversité offre ainsi l'occasion pour les échanges entre les femmes membre de REFACOF, tant au niveau des stratégies que des contenus des propositions de réformes foncière et forestière favorable aux droits des femmes.

Les rencontres d'échanges entre les membres du réseau seront autant d'occasions pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique et pour procéder aux ajustements nécessaires.

Objectifs

- Renforcer les capacités et les liens entre les membres
- Faciliter l'autoévaluation et la planification participative des programmes d'activité
- Favoriser le partage d'expériences entre les membres

Résultats attendus

- Au moins une rencontre d'échange est organisée chaque année dans un des pays membre
- Un bulletin électronique d'information sur le réseau est édité et publié en direction des membres et du grand public
- Un site web du réseau est créée et administré et sert de cadre d'échanges et de diffusion d'informations relatives aux activités de REFACOF

Principales activités

- Elaboration d'une banque des données des expériences des pays membres en matière de tenure foncière et forestière, de gestion communautaire des forêts et d'entreprenariat communautaire féminin
- Organisation des voyages d'études et d'échanges au niveau national, sous régional et international
- Diffusion des informations produites
- Organisation des sessions de formation en faveur des membres du réseau
- Capitalisation et diffusion des expériences existantes en matière de tenure foncière et forestière
- Conception et mise sur pied d'un bulletin électronique de partage d'informations

Suivi évaluation

Le système de suivi évaluation des activités du REFACOF se fera à au moins trois niveaux :

- au niveau national sur la base des indicateurs préalablement définis et sous la responsabilité des points focaux nationaux
- au niveau supranational, le suivi des activités sera assuré par le bureau général du réseau.
- Une évaluation externe sera également réalisée au terme du plan d'actions et permettra de tirer les leçons apprises et d'envisager d'autres actions possibles en vue de la réalisation de la mission du réseau.

BROUILLON

Cadre logique

La mission du REFACOF est ***de promouvoir les droits des femmes en Afrique et d'influencer les politiques et les pratiques pour une équité de genre en matière de tenure foncière et forestière***			
Logique d'intervention	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses/risques**
But: les droits fonciers et forestiers des femmes sont de plus en plus reconnus et respectés dans les pays d'Afrique de l'ouest et du centre	Nombre de pays en Afrique centrale et occidentale dans lesquels les lois foncière et forestière sont révisées et intègre l'équité de genre	Rapports d'activité du réseau aux niveaux national et international	Les pays acceptent et s'engagent à réviser leurs lois forestière et foncière
Objectifs stratégiques : 1. Renforcer les capacités institutionnelles du réseau 2. Promouvoir des réformes de tenure équitable 3. Influencer les agendas et initiatives de tenure foncière au niveau sous régional, régional et national 4. Favoriser les échanges d'expérience entre les membres	- Processus de réformes influencés par le REFACOF au niveau national, sous régional et international - Prise en compte de l'équité de genre dans les agendas et initiatives de tenure foncière et forestière - Contribution de membre du réseau aux réflexions relatives à l'équité de genre en matière foncière et forestière	Rapports d'activités du réseau et des différents membres dans les pays Rapports de missions Rapport des voyages d'échanges	Les Etats en Afrique centrale et occidentale sont disposés à entreprendre des réformes de leurs régimes foncier et forestier
Résultats attendus			
R1.1 Dix rapports d'état des lieux de la situation des droits forestiers et fonciers de la femme sont produits dans dix pays d'Afrique du centre et de l'ouest R1.2 Un répertoire d'organisations travaillant sur les tenures foncières et forestières et leurs approches respectives est élaboré dans chacun des pays et au niveau international R1.3 Un plan d'action spécifique par pays est élaboré et mis en œuvre, de même que des axes de collaboration avec des partenaires potentiels	Un rapport d'état des lieux par pays, réalisé dans les deux premières années du plan stratégique Un rapport d'analyse institutionnel disponible dans l'ensemble des pays où le REFACOF est représenté au bout de cinq années Montant des financements disponibles pour la mise en œuvre des plans d'action dans chaque pays	Rapport d'activité Site web Rapport d'activité pays et du comité directeur Rapport d'activité des points focaux et du comité directeur	Des compétences en matière foncière et forestière sont disponibles au niveau de chaque pays

PROJET

R2.1 Les opportunités de réforme foncière et forestière sont répertoriées au niveau national, sous régional, régional et international R2.2 Les propositions de réforme de tenure sensible au genre sont élaborées au niveau de chaque pays et aux niveaux sous régional, régional et international	Répertoire et enjeux des initiatives de réformes foncière et forestière pour chaque pays et à l'échelle régional et international Synthèse des propositions du REFACOF disponibles au niveau national, sous régional et international	Rapports d'activités points focaux et comité directeur Site Web REFACOF et bulletin d'information	Les Etats font preuve d'ouverture en rapport avec l'équité de genre dans les éventuelles réformes foncières et forestières
R3.1 Les membres de REFACOF dans chaque pays disposent des capacités pour influencer les discussions sur les tenures foncière et forestière R3.2 L'équité de genre est de plus en plus en plus intégrée dans les discussions nationales, sous-régionales, régionales et internationales sur la tenure foncière et forestière	Nombre d'ateliers de formation organisés Nombre et importance des rencontres nationales et internationales auxquelles prennent part les membres du REFACOF	Rapport des ateliers de formation aux niveaux national et international Rapports de missions Bulletin d'information et site Web du REFACOF et de ses partenaires	Les pouvoirs coutumiers sont utiles aux discussions sur l'équité de genre dans les questions foncières et forestières
R4.1 Au moins une rencontre d'échange est organisée chaque année dans un des pays membre R4.2 Un bulletin électronique d'information sur le réseau est édité et publié en direction des membres et du grand public R4.3 Un site web du réseau est créée et administré et sert de cadre d'échanges et de diffusion d'informations relatives aux activités de REFACOF	Publication d'un bulletin d'information trimestriel et liste de diffusion du bulletin Nom de domaine du site Web Journal des visites sur le site Web	Rapports des rencontres d'échange Rapports d'activités et bulletin d'information Rapports d'activités	
Principales activités			
A1.1 Etudes sur l'état des lieux de la situation de tenure des femmes dans les pays d'Afrique centrale et occidentale A1.2 Analyse institutionnelle des acteurs intervenant dans le secteur de la tenure forestière et foncière	**Ressources humaines** Coordination internationale du réseau Coordination sous régionale Points focaux pays		

BROUILLON

A1.3 Identification au niveau de chaque pays et de la sous région des priorités de changement envisagés et élaboration d'une stratégie nationale, sous régionale, régionale et internationale de plaidoyer A1.4 Identification des partenaires stratégiques et développement des alliances sur la base des objectifs partagés A1.5 Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de quelques plans de plaidoyer A1.6 Production et publication des résultats obtenus de toutes les activités menées	Consultants pour les études Billet d'avion pour voyages internationaux Consultants **Ressources matériels** consultants Matériels informatiques Matériel de bureau **Ressources financières** (voir budget ci-joint)		
A2.1 Identification et analyse des opportunités de réforme au niveau des pays, des sous régions, de la région et au niveau international A2.2 Elaboration et diffusion des propositions de réformes avec la participation des femmes elles-mêmes tant au niveau des pays, qu'au niveau sous régional, régional et international A3.3 Participation aux initiatives de plaidoyer pour les réformes de tenure en y apportant la perspective de l'équité de genre A4.4 Participation aux rencontres nationales, régionales et internationales pertinentes			
A3.1 Etat des lieux des agendas et initiatives de tenures foncières et forestières dans une perspective genre dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et dans les organisations internationales			

BROUILLON

A3.2 Plaidoyer des différentes parties prenantes pour une plus grande prise en compte du genre dans les programmes, initiatives et agendas en relation avec la tenure foncière et forestière A3.3 Renforcement des capacités de membres de REFACOF au plaidoyer, tant au niveau local, national, sous régional, régional et qu'au niveau international A3.4 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication A3.5 Facilitation de la participation des membres du REFACOF aux différentes rencontres pertinentes			
A4.1Elaboration d'une banque des données des expériences des pays membres en matière de tenure foncière et forestière, de gestion communautaire des forêts et d'entreprenariat communautaire féminin A4.2 Organisation des voyages d'études et d'échanges au niveau national, sous régional et international A4.3 Diffusion des informations produites A4.5 Organisation des sessions de formation en faveur des membres du réseau A4.6 Capitalisation et diffusion des expériences existantes en matière de tenure foncière et forestière A4.7 Conception et mise sur pied d'un bulletin électronique de partage d'informations			

BROUILLON